

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2018/215

DATE DE CONVOCATION

Le 19 novembre 2018

OBJET :

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS -
CREATION ET
SUPPRESSION D'EMPLOI**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher
aujourd'hui, à la porte de la Mairie,
le compte rendu de la délibération ci-
contre et qu'il n'a été fait aucune
observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 novembre 2018

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oooooooooooo

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 novembre 2018 ;

Considérant la délibération des emplois adoptée par le Conseil Municipal, en date du 05 octobre 2018 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de Technicien pour assurer la fonction de Responsable du service technique à temps complet et un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe pour assurer la fonction d'agent d'accueil et état civil à temps complet sur des emplois permanents ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi permanent d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet suite à la mutation de l'agent qui l'occupait ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet pour absence de nomination ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de Technicien Territorial, permanent à temps complet,
- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} Classe, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Techniciens Territoriaux,
- Grade : Technicien,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs Territoriaux,
- Grade : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe,
- Ancien effectif : 3
- Nouvel effectif : 4

et :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe, à temps complet.
- La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Adjoints Techniques Territoriaux,
- Grade : Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe,
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 1

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs Territoriaux,
- Grade : Adjoint Administratif,
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,